



COMMUNIQUE DE PRESSE

Victorin LUREL

Sénateur de Guadeloupe

Paris, le 14 octobre 2020

« Cyclotron de Guadeloupe : j'appelle à un sursaut des élus pour refuser le kouyonnaj en règle par l'Etat »

Stupéfait, j'apprends, à la faveur d'un article de presse, que l'Agence régionale de Santé de Guadeloupe a supprimé en catimini le 2^{ème} Tepsan prévu par le Plan régional de Santé 2018-2023 (PRS) mettant sérieusement en cause le développement du cyclotron de Guadeloupe obtenu de haute lutte sous ma présidence.

Avec une équipe soudée, composée de spécialistes et d'experts, soutenue par un mouvement citoyen puissant, nous avons obtenu en 2015 l'accord de l'État pour construire un cyclotron de pointe en Guadeloupe.

Nous l'avons pensé, nous l'avons financé conjointement avec l'État et le Département, nous l'avons construit dans des délais inédits. Un mini-cyclotron innovant, adapté aux besoins des malades, performant technologiquement et soutenable économiquement.

Aujourd'hui, je dénonce la duplicité de l'ARS qui, par une modification subreptice du PRS, impose la suppression d'une caméra initialement prévue qui devait bénéficier à l'enseignement et à la recherche.

Je m'inquiète aussi de l'attitude de la Région Guadeloupe, initiatrice en la matière à travers la SEM Patrimoniale et le Cimgua, apparemment informée et saisie pour avis par l'ARS sur ce projet et restée inerte.

J'ose croire, par ailleurs, que le CHU de Guadeloupe, membre du Cimgua, s'engagera à soutenir, préserver et développer notre cyclotron dont la rentabilité, l'utilité et le caractère innovant sont irréfutables.

Si jamais je ne m'opposerai à l'implantation d'un cyclotron en Martinique ou ne prétendrai à une vocation hégémonique de la Guadeloupe en matière sanitaire dans la Caraïbe, je regrette que la Région Guadeloupe n'ait pas été vigilante sur ce dossier pour lequel nous nous sommes tant battus.

L'actuel Président de région, qui a tant souhaité s'arroger la paternité du cyclotron, abandonne donc le bébé.

J'appelle à un sursaut des élus pour refuser ce kouyonnaj en règle ourdi par l'Etat et exiger le financement par l'Etat du second Tepsan conformément aux engagements pris.